

dans l'enveloppe avec le chèque ; ces pièces sont sous la garde du secrétaire, mais conservées dans ma caisse.

Q. Lisez cette lettre.—R. La voici :—

(Exhibit "L.")

" Personnelle.

QUÉBEC, 27 octobre, 1887.

" CHER M. VERRET,— Je vois objection à ce que vous acceptiez le chèque de M. O. E. Murphy, endossé par N. Connolly, en retour de celui que vous avez maintenant en dépôt.

" Votre, etc.,

" THOMAS MCGREEVY."

Q. Pouvez-vous jurer connaître l'écriture ? Connaissez-vous l'écriture et la signature ?—R. Cette écriture est semblable à celle de M. McGreevy.

Q. En doutez-vous moralement ?—R. Je n'ai moralement aucun doute, mais n'aimerais pas à jurer positivement.

Q. Vous étiez auditeur ?—R. Oui.

Q. Cette lettre a été trouvée dans la caisse même qui renfermait le reçu et le chèque ?—R. Précisément.

Q. M. Verret avait la garde de cette caisse jusqu'à ce que vous l'eussiez remplacé pour remplir la charge de secrétaire de la commission ?—R. Non, cette caisse a toujours été sous ma garde.

Q. Vous étiez caissier ?—R. Je suis ou j'étais caissier.

Q. Étiez-vous sous les ordres de M. Verret ?—R. Oui.

Q. Vous avez mentionné tout à l'heure le nom de M. Gourdeau, maître du havre. Il est mort, n'est-ce pas ?—R. Oui.

*Par le président :*

Q. Savez-vous comment ces papiers se sont trouvés dans la caisse ?—R. Oui ; j'avais les chèques avant cela et la lettre avec le chèque me furent donnés par M. Verret, auquel je remis le chèque que j'avais déjà.

Q. Vous avez remis le reçu du dépôt ?—R. Oui.

*Par M. Geoffrion :*

Q. Vous saviez personnellement que cette lettre parle du reçu du dépôt mentionné dans le reçu du 31 octobre 1887 ?—R. Oui.

Q. C'est vous qui aviez le document et l'avez échangé pour ce chèque ?—R. Oui.

*Par M. Stuart :*

Q. L'avez-vous remis à M. Murphy ou à M. Verret ?—R. A M. Verret, sous les ordres de qui j'étais. J'ai seulement voulu dire que j'avais la garde des différents documents.

(L'enveloppe contenant le dernier Exhibit est produite et marquée Exhibit "M.")

Q. Avez-vous correspondu, en votre qualité officielle, après cette substitution, avec M. O. E. Murphy, au sujet de ce chèque de \$25,000 ?—R. Oui, dernièrement.

Q. Vous avez reçu des lettres de M. Murphy et de M. Nicolas K. Connolly, au sujet de ce chèque ? Les avez-vous apportées avec vous ?—R. Oui.

Q. Pouvez-vous les produire de suite. Vaut autant les avoir aujourd'hui ?—R. Je n'en ai que deux, actuellement, et l'une d'elles est de M. O. E. Murphy, laquelle se lit comme suit :

(Exhibit "N.")

QUÉBEC, 13 mars 1891.

" JAMES WOOD, écr,

" Agissant comme secrétaire pour la Commission du havre de Québec.

" En réponse à la vôtre du 23 ultimo, je dois dire que je ne puis accepter autre chose que la remise de mon chèque de \$25,000. M. Connolly peut effacer son nom sur le dos du chèque.

" Avec respect, etc.,

" O. E. MURPHY."